

Généralités

La formation « Puncture physiothérapique avec aiguilles sèches » vous permettra d’obtenir votre attestation pour utiliser des aiguilles sous le derme pour atténuer l’inflammation. Elle a été développée pour répondre aux exigences du *Règlement sur une activité de formation des physiothérapeutes pour l’utilisation des aiguilles sous le derme pour atténuer l’inflammation en complément de l’utilisation d’autres moyens* et consiste donc en 102 heures de cours structurées comme suit :

Partie 1	<i>Phénomènes inflammatoires et aiguilles sèches</i>	Formation en ligne Durée : 8 heures
Partie 2	<i>Aspect légal et administratif</i>	Formation en ligne Durée : 6 heures
Partie 3	<i>Utilisation des aiguilles sous le derme en physiothérapie au Québec</i>	Formation en présentiel Durée 88 heures réparties sur 12 journées

Présence obligatoire

Le *Règlement sur une activité de formation des physiothérapeutes pour l’utilisation des aiguilles sous le derme pour atténuer l’inflammation en complément de l’utilisation d’autres moyens* exigeant un nombre minimal de 102 heures de formation pour la délivrance de l’attestation, la présence des participants est obligatoire à toutes les journées de formation. Les heures d’absence ne peuvent être remplacées, par exemple, par des lectures.

Un participant ne pouvant être présent à l’une des journées offertes en présentiel devra la reprendre, et ce, avant de poursuivre la formation. En effet, le respect du processus d’acquisition des connaissances théoriques et pratiques exige que les journées de formation soient suivies dans l’ordre prévu. À titre d’exemple, il est donc impossible d’envisager la reprise du module 2 après avoir suivi le module 3.

Voici les modalités de reprise d’une journée de formation manquée :

- 1. Assister à journée de formation dans un autre groupe.** Cependant, pour assurer un enseignement optimal, les groupes doivent toujours compter un nombre pair de participants. Le participant en situation de reprise doit donc échanger la place qu’il occuperait dans son groupe avec un participant du groupe où il reprendra sa journée de formation. La responsabilité lui incombe de trouver le participant avec qui l’échange aura lieu. L’Ordre ne communique pas avec ses membres de la part d’un participant, mais peut fournir au participant en situation de reprise les noms de tous les participants du groupe visé pour l’échange. À noter que l’OPPQ n’étant pas autorisé à fournir l’adresse courriel ou le numéro de téléphone de ses membres, le participant en situation de reprise devra rechercher lui-même ces informations.
- 2. Organiser une journée de formation privée** avec l’un des formateurs autorisés à donner la formation « Puncture physiothérapique avec aiguilles sèches ». À noter **qu’une journée de**

formation privée compense un bloc de deux jours en classe régulière. En plus d’avoir à trouver lui-même le formateur disponible pour donner la formation privée¹, le participant en situation de reprise doit aussi assumer les responsabilités suivantes :

- amener une personne qui jouera le rôle de cobaye pour la pratique des punctures;
- trouver un local où la formation aura lieu et fournir l’équipement requis (aiguilles, etc.);
- rémunérer l’enseignant au même tarif que pour une journée d’enseignement régulière. Ce tarif est de 840\$ pour 1 journée de formation privée en plus des frais de déplacement et de repas, le cas échéant.

3. **Interrompre la formation entreprise et la poursuivre plus tard dans un autre groupe**, si des places sont disponibles.
4. **Interrompre définitivement sa participation à la formation.** Le participant sera remboursé au prorata du nombre de jours de formation déjà suivis.

Voici les modalités de reprise de la journée d’examen pratique :

1. **Se joindre à l’examen pratique d’une autre cohorte.** Cette modalité n’implique pas de frais supplémentaire pour le participant, mais il devra être accompagné d’une personne qui jouera le rôle de cobaye.
2. **Prendre l’examen à une date qui convient au participant.** L’examen pratique peut être repris à un autre moment que lors de l’examen pratique d’une autre cohorte. Cependant, cet examen doit être fait à la fin de l’une des sessions de la formation offerte en salle à Montréal, dans les bureaux de l’OPPQ. Cette modalité implique des frais de 550 \$ qui sont exigibles avant la tenue de l’examen. Le participant devra également être accompagné d’une personne qui jouera le rôle de cobaye.

Politique d’annulation et de remboursement

Vous pourriez devoir annuler votre inscription à la formation. En cas d’annulation, des frais d’administration peuvent s’appliquer. Voici les différentes situations possibles :

SITUATIONS	REMBOURSEMENT	MODES DE REMBOURSEMENT
Annulation par le participant avant la date limite d’inscription	Remboursement de 100 % du montant payé	Le remboursement est effectué selon votre modalité de paiement initiale : le montant est crédité directement sur votre carte de crédit ou votre chèque vous est retourné par la poste.
Annulation par le participant, après la date limite d’inscription, mais avant le début du cours.	Remboursement du montant payé moins 100 \$ pour les frais administratifs.	Un chèque de remboursement vous est envoyé par la poste.
Annulation par le participant après le début du cours.	Remboursement au prorata du nombre de jours de formation suivis. Des frais administratifs de 100 \$ sont aussi appliqués.	Un chèque de remboursement vous est envoyé par la poste.

Toute demande de remboursement ou d’annulation de votre inscription doit être transmise par courriel à l’adresse programmefc@oppq.qc.ca.

Pratique des punctures pendant la formation

Il est à noter que le *Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées en physiothérapie*² autorise un physiothérapeute inscrit à la formation à utiliser, tant dans le cadre de cette formation que dans un milieu clinique, des aiguilles sous le derme **en présence** d'un formateur ou d'un physiothérapeute détenant une attestation de formation délivrée par l'Ordre pour l'utilisation des aiguilles sous le derme. Cette autorisation n'est valide que pour la durée de la Partie 3 de la formation.

Évaluation

Chacune des trois parties de la formation comprend une évaluation que vous devez réussir pour avoir le droit de participer à la partie suivante ou pour obtenir votre attestation à la suite de l'examen final.

Les participants reçoivent un courriel les informant de la réussite ou de l'échec à un examen dans les semaines suivant chacun des examens. La note de passage est de 70 % dans tous les cas. En cas d'échec, vous pourrez reprendre l'examen selon les modalités suivantes :

Échec à l'examen de la Partie 1 ou de la Partie 2	- Des frais de 100 \$ sont à prévoir pour chaque reprise. Ces frais sont exigibles avant la tenue de l'examen.
Échec à l'examen de la Partie 3	<ol style="list-style-type: none">1. Des frais de 550 \$ sont à prévoir pour reprendre l'examen pratique. Ces frais sont exigibles avant la tenue de l'examen.2. Pour la reprise de cet examen, le participant doit être accompagné d'une personne qui agira comme cobaye.3. Le matériel requis (aiguilles, etc.) est fourni par l'OPPQ.4. Cet examen doit être repris à une date qui convient au participant ainsi qu'aux formateurs à la fin de l'une des sessions de la formation offerte en salle à Montréal, dans les bureaux de l'OPPQ.

Pratique des punctures après l'examen final

La réussite de la Partie 3 de la formation et, conséquemment, de la formation « Puncture physiothérapique avec aiguilles sèches », n'autorise pas les membres à pratiquer immédiatement des punctures physiothérapiques. En effet, il est requis que l'attestation pour utiliser des aiguilles sous le derme ait été formellement délivrée par une résolution du Conseil d'administration de l'Ordre avant que les membres puissent ajouter cette modalité de traitement à leur pratique. Le Conseil d'administration de l'Ordre se réunit généralement tous les mois.

Les frais de délivrance de l'attestation sont inclus dans le coût de la formation; vous n'aurez donc pas de frais supplémentaires à acquitter.

Matériel requis

- Quel que soit le lieu où se tient la formation, l'OPPQ fournit les aiguilles stériles ainsi que d'autres éléments matériels périssables.
- Pour les prestations n'ayant pas lieu dans les locaux de l'OPPQ, les participants ont la responsabilité de se procurer le matériel non périssable, qui sera par ailleurs réutilisable dans leur pratique future

des punctures physiothérapeutiques. Une liste à jour du matériel à acheter est envoyée aux participants avec la confirmation de la tenue de la formation, mais elle se résume généralement aux articles indiqués dans le tableau qui suit. Ce matériel est disponible chez [Distributions Larivière-Meunier](#) au coût d'environ 160 \$.

1 bocal de verre (pour les tampons d'ouate) – modèle # 4012
 1 flacon dispensateur d'alcool avec couvercle stainless
 1 contenant rigide à déchet biomédicaux – Biohazard 5 l, C5R contenant avec trappe ou bascule
 1 savon gel alcoolisé (70%) pour désinfection des mains – 8 oz
 1 cabaret stainless 8 po x 11 po x 1 ½
 1 pince hémostatique Kelly 6 ¼
 2 contenants profonds en stainless 3po x 8 po x 1 ½ (sans couvercle)
 1 désinfectant surface dure au phénol Germextra
 1 sac à déchets bio-médicaux
 1 pince fine pour retirer aiguille brisée (genre pince à sourcils) ou pinces recourbées plus performantes

Autres considérations

- La vaccination contre l'hépatite B est fortement recommandée pour suivre cette formation.
- Les participants doivent accepter de changer de partenaire durant les ateliers pratiques.
- Une participante enceinte peut participer à la formation, mais il est cependant obligatoire qu'elle soit accompagnée d'une personne qui agira à titre de cobaye pour la remplacer lors des ateliers pratiques, car elle ne peut recevoir de punctures. Le tableau suivant indique les périodes durant lesquelles un cobaye est requis pour accompagner une participante enceinte.

Module	Jour 1	Jour 2
1	Présence non requise	Présence non requise
2 à 6	Journée complète	Journée complète
Examen	Selon l'heure de l'examen	